



CMA CGM Agence France - Informations Clients

Jeudi 22 juin 2023

Cher client,

Dans le but d'améliorer notre qualité de service et uniformiser nos process dans les différents ports, nous vous présentons la nouvelle procédure des **Empotages Véhicules LCL / LCL applicable depuis Le Havre et Montoir vers les Antilles et la Guyane, à compter du 26/06/2023.**

Désormais, la livraison des véhicules est possible si les conditions suivantes sont validées :

- ✓ Réception de la confirmation de booking par la compagnie
- ✓ Création par la compagnie d'un avis de mise quai (MBE = Mobil Unit) dans SONE

Le MBE est consultable en interrogeant la référence booking + suffixe manutentionnaire ci-dessous :

- « *LHVxxxxxxx-M101* » pour empotage au Havre par le Hangar 101
 - « *LHVxxxxxxx-MTGO1* » pour empotage à Montoir par TGO
- ✓ Mise à jour du MBE par le transitaire
Ajouter les informations suivantes pour identification du véhicule dans SONE par le manutentionnaire
 - *Champ « Référence » : plaque d'immatriculation du véhicule*
 - *Champ « Description » : marque, modèle du véhicule + source d'énergie*

Après livraison du véhicule, le manutentionnaire apposera un constat de réception sur le MBE.

Les formalités douanières devront être réalisées au véhicule – MBE (et non plus au conteneur - CNE) selon les clôtures véhicules en vigueur :

Le Havre :

Antilles – Service NEFWI : Jeudi à 11h30 pour un départ sur le navire en clôture le jeudi de la semaine suivante

Guyane – Service NEFGUI : Mardi à 11h30 pour un départ sur le navire en clôture le mercredi de la semaine suivante

Montoir :

Antilles – Service NEFWI : Mardi à 12h pour un départ sur le navire du week-end

Guyane – Service ATLFEED : Mardi à 12h pour un départ sur le navire du week-end

A la clôture véhicule, le manutentionnaire sera en charge :

- ✓ de l'empotage par paire de tous les véhicules reçus et bons de douane en fonction de la destination et de la source d'énergie
- ✓ de la réalisation de la liste définitive d'empotage (association de la douane véhicule au conteneur)
- ✓ du transfert sur le terminal de chargement

Afin de vous répondre favorablement et dans les meilleurs délais, les demandes de réservations doivent être transmises avec les informations suivantes :

- ✓ LCL / LCL : à noter dans les remarques de la réservation
- ✓ Equipement : tableau d'indexation ci-dessous :

	ANTILLES (40 RA)	GUYANE (40RH)
Thermique	40 reefer RA non branché	40 reefer RH +20°C – trappe 28 cbm/h (= 10 %) – Déshumidification 60 %
Hybride ou Electrique	40 reefer RA +20°C – trappe 28 cbm/h (= 10 %) – Déshumidification 60 %	40 reefer RH +20°C – trappe 28 cbm/h (= 10 %) – Déshumidification 60 %

- ✓ Indiquer dans la réservation que la marchandise est dangereuse

- ✓ Déclaration de Dangereux (SP 961 non autorisé)

Pour tous véhicules électriques et hybrides immatriculés, ces documents additionnels sont obligatoires :

- ✓ LOI (Annexe)
- ✓ Survey (expertise du véhicule avec les points de contrôle ci-dessous) :
 - Etat de charge de la batterie 30 à 50% / pas de décharge ni charge complète (pas de précision à apporter pour les véhicules hybrides non rechargeables)
 - VIN NUMBER (Véhicule Identification Number) sur le véhicule = VIN NUMBER sur la carte grise
 - Le véhicule en question est non endommagé (pas d'accident de la route)
 - La batterie ne présente aucun signe de déformation
 - Pas de coulage constaté

Pour tout complément d'information n'hésitez pas à revenir vers vos contacts habituels.